

**C'EST UN FAIT :**  
**UN MEILLEUR REVENU**  
**PEUT SE TRADUIRE PAR**  
**UNE MEILLEURE SANTÉ**

**DEMANDEZ VOS  
PRESTATIONS!**



**THE MANITOBA  
COLLEGE OF  
FAMILY PHYSICIANS**



**LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS DE FAMILLE  
DU MANITOBA**

---

A CHAPTER OF THE COLLEGE OF FAMILY PHYSICIANS OF CANADA  
UNE SECTION DU COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA

---

# RESSOURCES

AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS? .....	3
AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU .....	4-5
FAMILLES AVEC ENFANTS .....	6
PERSONNES HANDICAPÉES .....	7
PERSONNES ÂGÉES ET 55 ANS ET PLUS .....	8
SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES .....	9
BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ .....	10-11
BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE .....	12
RESSOURCES POUR LES PREMIÈRES NATIONS .....	13
NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA .....	14
ALIMENTATION ET LOGEMENT .....	15
AUTRES SERVICES .....	16-17
SITES WEB ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES .....	18-19

# AVEZ-VOUS REMPLI VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS?

Même si vous ne gagnez pas d'argent, vous devez remplir une déclaration de revenus chaque année. Si vous ne le faites pas, vous ne pouvez PAS bénéficier de prestations du gouvernement, comme celles qui suivent :

## Crédits d'impôt fédéraux sur le revenu

### Crédit pour TPS

Il s'agit d'un versement trimestriel non imposable qui aide les particuliers et les familles à faible revenu ou à revenu modéré à récupérer une partie ou la totalité de la TPS ou de la TVH qu'ils paient.

### Prestation fiscale pour le revenu de travail

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable pour les travailleurs à faible revenu.

## Crédits d'impôt provinciaux (Manitoba) sur le revenu

**Crédit d'impôt personnel** – crédit accordé aux Manitobains à faible revenu et à leurs personnes à charge.

**Crédit d'impôt foncier pour l'éducation** – pour ceux qui paient un loyer ou des taxes foncières au Manitoba. Les personnes âgées peuvent être admissibles à des montants supplémentaires.

**Crédit d'impôt pour soignant primaire** – pour ceux et celles qui prennent soin de façon continue et volontier de membres de leur famille, d'amis ou de voisins qui ont besoin d'aide à domicile.

**Remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité** – destiné aux diplômés de programmes postsecondaires (après le 31 décembre 2006) qui résident et paient des impôts au Manitoba.

## Prestations fiscales pour enfants (PFE)

Il s'agit de versements mensuels destinés à vous aider à subvenir aux besoins de vos enfants. Vous avez peut-être fait une demande de prestations pour enfants quand vous avez demandé à obtenir le certificat de naissance de votre enfant. Si vous ne l'avez pas fait, vous pouvez remplir le formulaire **RC66 – Demande de prestations canadiennes pour enfants** et l'envoyer à l'Agence du revenu du Canada. Vous pouvez obtenir une copie du formulaire en téléphonant au 1 800 387-1193 ou en visitant le site Web au [www.cra-arc.gc.ca/prestations](http://www.cra-arc.gc.ca/prestations).

\*Si votre état civil change, prévenez l'Agence du revenu du Canada en lui envoyant le formulaire **RC65 – Changement d'état civil**. De cette façon, on pourra calculer correctement le montant de vos prestations (PFE et TPS) en fonction de votre nouvelle situation. Procurez-vous une copie de ce formulaire, en ligne au <http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/tpcs/bnfts-fra.html> ou en téléphonant au 1 800 959-7383.

## Demandez de l'aide pour vos impôts

**Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt** (PCBMI). Les personnes à faible revenu admissibles dont la situation fiscale est simple peuvent faire remplir leurs déclarations de revenus GRATUITEMENT, de la mi-février à la fin avril. Les services dépendent de la disponibilité des bénévoles. Consultez le [www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvds/vlntr/menu-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvds/vlntr/menu-fra.html), appelez le service de renseignements généraux de l'ARC au 1 800 959-7383 ou, pendant la période de production des déclarations, de février à avril, appelez le PCBMI au 204 989-1912 pour savoir où se trouve le comptoir le plus proche.

# AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu offre un soutien financier aux Manitobains et Manitobaines qui ne disposent d'aucun autre moyen de subvenir à leurs besoins essentiels. Pour ceux et celles qui peuvent travailler, le Programme peut les aider à retourner sur le marché du travail en prévoyant des mesures de soutien à l'emploi.

**Vous pouvez présenter une demande d'AER en composant le 1 877 812-0014.**

Pour d'autres renseignements sur les prestations et autres formes de soutien du Programme, consultez le [www.gov.mb.ca/jec/eia/eiafacts/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/eiafacts/index.fr.html).

**L'AER fournit diverses prestations pour aider à répondre aux besoins, notamment les suivantes :**

- Assistance de base – aide visant à payer, par exemple, la nourriture, les vêtements et les objets de nécessité du ménage.
- Aide au revenu des personnes handicapées – soutien financier supplémentaire pour payer certains des coûts liés à la vie des personnes handicapées dans la collectivité.
- Allocation pour le loyer – aide au paiement des frais de loyer et des frais réels des services publics. Besoins en matière de santé – aide visant à payer les coûts de soins dentaires ou d'optométrie prescrits.
- Fournitures et matériel médicaux n'étant pas pris en charge par un autre programme.
- Allocation pour régime alimentaire spécial, lorsqu'il est prescrit.
- Frais de déplacement pour les études, le travail ou des besoins liés à la santé.
- Besoins spéciaux – notamment les coûts associés à l'achat d'un lit et de la literie ou de meubles dans des circonstances exceptionnelles.

**Allocation manitobaine pour le loyer** – L'Allocation Manitobaine pour le loyer est une prestation financière mensuelle qui vise à aider les Manitobains et Manitobaines à faible revenu qui paient un loyer pour un logement privatif et qui sont tenus de consacrer une grande partie de leur revenu à leur loyer. Les allocations mensuelles ont été augmenté jusqu'à 75 % du loyer économique moyen. **Les personnes qui ne reçoivent pas d'aide au revenu et qui** occupent un logement locatif ou un logement de chambre et de pension admissible peuvent recevoir un montant mensuelle qui varie selon le revenu annuel du ménage de chaque adulte (du ménage). Si vous ne recevez pas de prestation d'aide à l'emploi, veuillez remplir le formulaire de demande qui se trouve au [http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/rentassist\\_appform.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/rentassist_appform.fr.pdf). Téléphonnez les services provinciaux 204 945-2197 à Winnipeg ou 1 877 587-6224 sans frais si vous voulez commander qu'un formulaire papier (transmis par la poste).

Pour ceux et celles **qui reçoivent des prestations d'aide à l'emploi et au revenu**, une allocation mensuelle maximum de 511 \$ pour les personnes qui vivent seules et 758 \$ pour les familles à quatre personnes, peut être offerte aux personnes admissibles qui résident dans une habitation non subventionnée. Le montant de l'allocation sera calculé en fonction du nombre de membres de la famille et de l'inclusion au nom des services publics (par exemple, le chauffage, l'électricité, l'eau) dans le coût du loyer. L'allocation Manitobaine pour le loyer est incluse dans les prestations mensuelles d'aide à l'emploi et au revenu.

[www.gov.mb.ca/jec/eia/rentassist/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/rentassist/index.fr.html)

# AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

---

**Prestations du Canada** – Service Canada vous fournit de l'aide pour retourner sur le marché du travail ou obtenir un soutien du revenu temporaire ou une formation axée sur les compétences. Le site Prestations du Canada, un véritable guichet unique, vous permettra de trouver les programmes et services qui vous conviennent. Vous y trouverez aussi des renseignements qui vous aideront à répondre à vos besoins en matière de logement et de santé, que vous soyez un nouvel arrivant au Canada, une personne handicapée ou une personne autochtone. Essayer le Checheur de prestations pour obtenir une liste personnalisée des programmes et des services fédéraux, provinciaux et territoriaux

Site Web : [www.prestationsducanada.gc.ca](http://www.prestationsducanada.gc.ca)

**Emploi Manitoba** – Vous avez besoin d'aide pour trouver ou explorer des possibilités de carrière au Manitoba?

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur les possibilités d'emploi et de formation?

Téléphone : 204 945-0575 Courriel : [mjsd@gov.mb.ca](mailto:mjsd@gov.mb.ca)

Site Web : [www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html)

**Emplois et développement des compétences du Manitoba** – Il y a 14 Centres d'Emploi Manitoba qui offrent une vaste gamme de services pour les personnes qui cherchent un emploi. Il y a aussi des organismes communautaires qui offrent des services destinés à aider les particuliers à se préparer au travail et à trouver et conserver un emploi. Pour en savoir plus sur ces services ou pour trouver le centre le plus proche, consultez le [http://www.gov.mb.ca/employment/emp\\_centre\\_locations.fr.html](http://www.gov.mb.ca/employment/emp_centre_locations.fr.html) ou composez le 204 945-0575, à Winnipeg, ou sans frais au 1 866 332-5077, d'ailleurs au Manitoba.

## Besoin d'aide pour votre demande d'aide à l'emploi et au revenu?

**Community Unemployed Help Centre** – Pour obtenir des renseignements et de l'aide au sujet de problèmes d'assurance-emploi et d'aide à l'emploi et au revenu, consultez le [www.cuhc.mb.ca](http://www.cuhc.mb.ca) (en anglais seulement) ou composez le 1 866 942-6556. Courriel : [cuhc@mts.net](mailto:cuhc@mts.net)

**EIA Advocates Network** – Le réseau est constitué de membres de la collectivité qui sont bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu ainsi que de membres de personnel et de bénévoles d'organismes communautaires qui aident les bénéficiaires d'aide à l'emploi et au revenu. Les réunions régulières offrent une occasion de discuter de changements de politiques, de possibilités de formation, d'échange de ressources et de création de matériel commun. Pour en savoir plus, consultez le : <https://eianetwork.wordpress.com> (en anglais seulement).

# FAMILLES AVEC ENFANTS

**Vous pourriez être admissible à d'autres prestations, en plus des versements mensuels de la prestation fiscale canadienne pour enfants.**

**Prestation manitobaine pour enfants** – Ce programme prévoit le versement d'une modeste aide financière mensuelle aux familles à faible revenu qui ne sont PAS bénéficiaires de l'AER, et permet aussi de payer une partie des frais liés à l'achat de lunettes prescrites pour leurs enfants. Composez le 1 800 563-8793 ou téléchargez la demande en ligne au : [www.gov.mb.ca/jec/eia/mcb/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/mcb/index.fr.html).

**Programme Bébés en santé** – Il s'agit d'un programme en deux volets destiné à aider les femmes enceintes, les parents et leurs bébés :

- **Allocations prénatales du Manitoba** – Aide financière permettant aux femmes enceintes d'acheter des aliments sains pendant la grossesse. Pour être admissible, il faut être enceinte, habiter au Manitoba et avoir un revenu familial inférieur à 32 000 \$.
- **Programmes d'aide communautaire pour des Bébés en santé** – Séances sans rendez-vous en groupe gratuites pour les femmes enceintes et leurs partenaires ainsi que pour les parents de bébés de moins d'un an, afin de leur apprendre à prendre soin d'elles-mêmes et de leurs bébés. Des collations sont servies.

Rendez-vous sur le site Web au :

<http://www.gov.mb.ca/healthychild/healthybaby/index.fr.html> ou composez le 204 945-1301 à Winnipeg ou le 1 888 848-0140 (sans frais) d'ailleurs au Manitoba.

**Apprentissage et garde des jeunes enfants Manitoba** – Aide les parents à faible revenu à payer les frais admissibles de garde d'enfants. Composez le 1 877 587-6224 pour obtenir des renseignements concernant l'aide financière ou procurez-vous une demande en ligne au : [www.gov.mb.ca/fs/childcare/about.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/childcare/about.fr.html).

**Resource Assistance for Youth (RaY)** est un organisme sans but lucratif qui travaille auprès des jeunes de moins de 30 ans sans-abri et qui vivent dans la rue. RaY est un organisme non partisan, qui ne porte pas de jugements et qui adopte une approche de réduction des méfaits. Téléphone : 204 783-5617; Adresse : 125, rue Sherbrook; Site Web : [www.rayinc.ca](http://www.rayinc.ca) (en anglais seulement); Courriel : [info@rayinc.ca](mailto:info@rayinc.ca)

**Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE)** – Le gouvernement peut aider les parents à mettre de l'argent de côté pour les études postsecondaires de leurs enfants lorsque ceux-ci ouvrent un Régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour leurs enfants et présentent une demande au Programme. Pour plus d'information, consultez le : [www.esdc.gc.ca/fr/prets\\_etudiants/reee/index.page](http://www.esdc.gc.ca/fr/prets_etudiants/reee/index.page)

**Le programme Access to Benefits offert par SEED Winnipeg Inc.**

Est-ce que vous vivez avec un faible revenu? L'organisme SEED Winnipeg Inc. peut vous aider à :

- fournir les renseignements sur les prestations du gouvernement et à faire les demandes
- ouvrir un REEE et recevoir de l'argent pour les études postsecondaires de vos enfants
- obtenir l'identification requis pour accéder les programmes de prestation fiscales
- ouvrir un compte bancaire
- recevoir de l'aide à remplir votre déclaration de revenu

Visitez le Web : [www.seedwinnipeg.ca/programs](http://www.seedwinnipeg.ca/programs) (en anglais seulement) ou téléphonez au 204 927-9935 pour demander un rendez-vous. Courriel : [atob@seedwinnipeg.ca](mailto:atob@seedwinnipeg.ca).

# PERSONNES HANDICAPÉES

**Si vous ne pouvez pas gagner de revenu à cause de problèmes de santé ou d'un handicap, certains programmes gouvernementaux peuvent peut-être vous aider.**

**Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada** – Si vous avez travaillé et cotisé au Régime de pensions du Canada, vous êtes peut-être admissible à une pension d'invalidité jusqu'à l'âge de 65 ans. Téléphonez au 1 800 277-9915 pour demander qu'on vous envoie une trousse de demande, ou faites une demande en ligne à <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/services/pensions/rpc/invalidite/prestation/index.shtml>.

**Aide à l'emploi et au revenu – Prestations d'invalidité** – Les personnes handicapées reçoivent un versement plus élevé que le programme ordinaire d'aide à l'emploi et au revenu, qui inclut le montant mensuelle de 105 \$ pour l'aide au revenu pour les personnes handicapées. Lorsqu'ils sont prescrits par un praticien de santé, les personnes handicapées peuvent être admissible pour:

- les régimes alimentaires spéciaux pour raisons médicales, lorsqu'ils sont prescrits.
- les frais de transport ou de communications téléphoniques pour raisons médicales
- les frais additionnels pour l'achat de matériel et de fournitures à caractère médical et non couverts par d'autres programmes

Consultez le site Web au [www.gov.mb.ca/jec/eia/eiafacts/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/eiafacts/index.fr.html) ou lisez le document [http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/eia\\_disability.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/eia_disability.fr.pdf) pour plus de détails.

## **Autres réductions d'impôt auxquelles vous pourriez avoir droit :**

**Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – Il s'agit d'un crédit d'impôt qui peut réduire vos impôts ou qui peut être transféré à un conjoint ou partenaire pour réduire les siens. L'Agence du revenu du Canada doit approuver le crédit avant que vous ne puissiez en faire la demande.

**Prestation fiscale pour le revenu de travail – Supplément aux personnes handicapées** – Ce supplément remboursable s'ajoute à la prestation fiscale pour le revenu de travail si vous êtes admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

**Supplément remboursable pour frais médicaux** – Ce crédit remboursable peut être réclamé dans la déclaration de revenus des travailleurs à faible revenu dont les frais médicaux sont élevés.

**Régime enregistré d'épargne-invalidité** – Ce programme vous permet d'épargner pour l'avenir sans perdre vos prestations d'AER-I. Le gouvernement verse un montant de contrepartie jusqu'à concurrence de 300 % de vos cotisations. Même si votre revenu est peu élevé et que vous ne pouvez cotiser à votre régime, le gouvernement peut vous accorder jusqu'à 1 000 \$ par an. Pour d'autres renseignements, consultez le [www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/sgmnts/dsblts/menu-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/sgmnts/dsblts/menu-fra.html)

\*Note: L'ARC fournit ses produits publiés dans divers formats pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à l'information dont ils ont besoin. Si vous voulez des formulaires, des publications, ainsi que la correspondance personnalisée en format audio, en texte électronique, en Braille ou en gros caractères, veuillez voir le site Web:

[http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/hlp/bt\\_mltpl-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/formspubs/hlp/bt_mltpl-fra.html) ou composer le 1 800-959-7383.

# PERSONNES ÂGÉES ET 55 ANS ET PLUS

**Régime de pensions du Canada – Retraite (RPC-R)** – Si vous avez travaillé et cotisé au RPC, vous pouvez commencer à recevoir une pension de retraite dès l'âge de 60 ans. Le montant de la prestation mensuelle du RPC dépend du montant des cotisations que vous avez versées au régime.

**Sécurité de la vieillesse (SV)** – Toute personne ayant vécu au Canada pendant au moins dix ans peut toucher une pension de la SV à partir du mois qui suit ses 65 ans. Si vous avez vécu au Canada pendant au moins 40 ans, vous devriez toucher le montant mensuel maximal. Faites votre demande de pension de la SV six mois avant d'atteindre 65 ans.

**Supplément de revenu garanti (SRG)** – Prestation non imposable offerte aux prestataires de la SV ayant un faible revenu. Le montant mensuel dépend du revenu annuel de l'année précédente. L'admissibilité au Supplément est révisé chaque année en fonction des renseignements sur la déclaration fédérale de revenus et de prestations. Les prestations des aînés toujours admissibles seront automatiquement renouvelées.

**Allocation au conjoint/survivant** – Prestation supplémentaire versée à l'époux ou conjoint de fait âgé de 60 à 64 ans, ou au survivant, d'un prestataire de la Sécurité de la vieillesse. Le montant mensuel dépend du revenu annuel. Il est révisé chaque année d'après les renseignements sur la déclaration fédérale. Les prestations des personnes toujours admissibles seront automatiquement renouvelées.

**Pour d'autres renseignements sur les programmes mentionnés ci-dessus, veuillez vous adresser à Service Canada par téléphone au 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232) ou, en ligne, au [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca).**

**55 ans et plus** – Programme du Manitoba qui fournit un supplément de revenu aux personnes de 55 ans et plus dont le revenu est peu élevé. Les paiements sont versés tous les trois mois et les montants dépendent du revenu déclaré l'année précédente. De plus, les personnes qui ne reçoivent que les prestations pour services de santé de l'aide au revenu (AER) pourraient être admissibles pour ce supplément. Téléphone : 1 800 563-8793  
Site Web : [www.gov.mb.ca/jec/eia/55plus/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/55plus/index.fr.html)

**Allocation manitobaine pour le loyer** – L'Allocation Manitobaine pour le loyer est une prestation financière mensuelle qui vise à aider les Manitobains et Manitobaines à faible revenu qui paient un loyer pour un logement privé et qui sont tenus de consacrer une grande partie de leur revenu à leur loyer. Les allocations mensuelles ont été augmentées jusqu'à 75 % du loyer économique moyen. Si vous ne recevez pas de prestation d'aide à l'emploi, veuillez remplir le formulaire de demande qui se trouve au [http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/rentassist\\_appform.fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/pubs/rentassist_appform.fr.pdf). Téléphonez les services provinciaux 204 945-2197 à Winnipeg ou 1 877 587-6224 sans frais si vous voulez commander qu'un formulaire papier (transmis par la poste).

**Ligne d'information téléphonique pour personnes âgées** – Service d'information et d'aiguillage par téléphone pour les personnes âgées, leurs familles, les fournisseurs de soins et les professionnels qui travaillent avec les aînés. Cette ressource donne accès à des renseignements sur les services et programmes destinés aux aînés du Manitoba. Téléphone : 204 945-6565 ou 1 800 665-6565 (sans frais).

**Votre guide du Programme de soins à domicile du Manitoba**  
[www.gov.mb.ca/health/homecare/guide.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/homecare/guide.fr.html)



# SERVICES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

**Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances** – Services pour les personnes qui ont besoin d'aide en raison de leur propre consommation d'alcool ou de drogues ou de celle d'une autre personne, ou de problèmes de jeu qui les concernent ou qui concernent une autre personne. Ces services résidentiels et communautaires sont offerts dans diverses collectivités du Manitoba.

Site Web : <http://afm.mb.ca/?lang=fr>

**Provincial Adult Addictions Information (ligne d'information provinciale sur les dépendances chez les adultes)**

Sans frais : 1 855 662-6605

**Youth Addictions Centralized Intake Service (dépendances chez les jeunes – Service d'accueil centralisé)**

Sans frais : 1 877 710-3999

**Ligne de secours 24 heures sur 24 pour les joueurs compulsifs**

Sans frais : 1 800 463-1554

**Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les adultes au Manitoba** – Ce site Web (en anglais seulement) offre des renseignements aux particuliers, aux membres de la famille, aux amis et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent aider les adultes aux prises avec un problème d'abus d'alcool ou de drogues, ou les membres de leur famille. Les renseignements fournis décrivent les programmes financés par l'entremise de Vie saine et Aînés Manitoba ou d'un office régional de la santé.

Site Web : [www.gov.mb.ca/healthyliving/addictions/adult.html](http://www.gov.mb.ca/healthyliving/addictions/adult.html)

**Répertoire des services de lutte contre les dépendances pour les jeunes au Manitoba** – Ce site Web (en anglais seulement) offre des renseignements aux jeunes, aux parents, aux aidants et aux fournisseurs de services sur la façon dont ils peuvent aider en cas de problème d'abus d'alcool ou de drogues. Les renseignements fournis décrivent les programmes financés par l'entremise de Vie saine et Aînés Manitoba, d'autres ministères provinciaux ou d'un office régional de la santé. Le Manitoba offre une gamme de services qui appuient les jeunes et leurs familles au cours du processus de lutte contre des dépendances.

Site Web : [www.gov.mb.ca/healthyliving/addictions/youth.html](http://www.gov.mb.ca/healthyliving/addictions/youth.html)

**Native Addictions Council of Manitoba (N.A.C.M.)** – Le Native Addictions Council of Manitoba a pour mission de fournir des services de guérison traditionnels à la population par un traitement holistique des dépendances.

Site Web (en anglais seulement) : [www.mts.net/~nacm/](http://www.mts.net/~nacm/)

# BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

---

**Winnipeg Health Service Directory (Annuaire des services de santé de la Région sanitaire de Winnipeg)** – Pour trouver les services de santé que vous recherchez dans la région de Winnipeg, consultez le site au [www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices\\_directory.pdf](http://www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices_directory.pdf) ou téléphonez à Health Links – Info-Santé au 204 788-8200.

**Offices régionaux de la santé** – Pour trouver les coordonnées des offices régionaux de la santé dans les régions rurales et du Nord, consultez le [www.rham.mb.ca/rhaList.html](http://www.rham.mb.ca/rhaList.html) (en anglais seulement).

**Assurance-médicaments** – Consultez le site [www.drugcoverage.ca/fr-ca](http://www.drugcoverage.ca/fr-ca) pour vous informer sur les régimes d'assurance provinciaux, territoriaux et fédéraux qui couvrent les médicaments prescrits sur ordonnance.

**Régime d'assurance-médicaments du Manitoba** – Il s'agit d'un régime qui s'adresse à tous les Manitobains et Manitobaines, quel que soit leur âge, qui consacrent une part importante de leur revenu au paiement de médicaments sur ordonnance. La couverture offerte par le Régime est fondée à la fois sur le revenu familial total et sur le montant consacré à l'achat de médicaments sur ordonnance admissibles. Pour obtenir des renseignements, des formulaires et de l'aide pour calculer le montant de votre franchise, Téléphonez au 204 786-7141 ou 1 800 297-8099 (sans frais)  
Consultez le site Web : [www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/index.fr.html)

- Le Régime calcule votre franchise annuelle (c'est-à-dire le montant que vous payez pour vos médicaments jusqu'à ce que le Régime les prenne en charge) d'après le revenu déclaré il y a deux ans. Si votre revenu change, vous pouvez demander un rajustement de votre franchise en fonction de votre nouveau revenu. Vous devrez remplir une feuille de calcul pour la prévision des revenus, que vous trouverez en ligne au : [www.gov.mb.ca/health/pharmacare/forms.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/forms.fr.html)
- Le Programme de versements échelonnés de la franchise permet aux Manitobains et Manitobaines admissibles de payer leur franchise mensuellement. Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.gov.mb.ca/health/pharmacare/dipp.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/pharmacare/dipp.fr.html)

**Programme d'accès spécial** – Concerne les médicaments utilisés pour traiter les patients atteints de certaines maladies graves ou potentiellement mortelles. Pour en savoir plus, rendez-vous au [www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/acces/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/acces/index-fra.php)

## **Programme de services de santé de l'Aide à l'emploi et au revenu**

Les bénéficiaires de l'AER peuvent obtenir la prise en charge de leurs frais de médicaments sur ordonnance et de leurs frais de soins dentaires et d'optométrie après une période d'attente. Lorsqu'ils sont prescrits, les fournitures et de matériel médicaux peuvent être fournis quand ces besoins ne sont pas couverts par un autre programme.

# BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ

---

Pour s'inscrire à l'assurance-maladie ou changer votre carte :  
<http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/mbcard.fr.html>

Guide Info Santé – Renseignements des services de santé au Manitoba  
<http://www.gov.mb.ca/health/guide/index.fr.html>

**Programme des services de santé non assurés** – Destiné aux Premières Nations et aux Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments, les soins dentaires et d'autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux.

Consultez le site au [www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php)

**Êtes-vous couvert? Autres programmes de Santé Manitoba** – Santé Manitoba offre d'autres programmes aux Manitobains et Manitobaines, notamment les suivants :

- Programme de prothèses mammaires
- Programme de remboursement de lunettes pour les personnes âgées
- Programme d'aide à l'audition pour les enfants
- Programme de chaussures orthopédiques
- Programme d'œil artificiel
- Programme de lentilles cornéennes pour enfants en bas âge
- Programme de prothèses et d'orthèses
- Programme de dispositifs de télécommunication

Pour obtenir d'autres renseignements sur ces programmes, téléphonez aux Programmes spéciaux de Santé Manitoba au 1 800 297-8099, postes 7365 ou 7366, ou consultez le site suivant au [www.gov.mb.ca/health/mhsip/programs.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/mhsip/programs.fr.html).

## Santé Dentaire

Pour obtenir des renseignements sur les besoins en matière de soins dentaires, y compris les centres communautaires qui fournissent des soins dentaires de base à bas prix, consultez la publication : ***Where To Go for Dental Care In Your Community*** en ligne au [www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/WhereToGo.pdf](http://www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/WhereToGo.pdf) ou bien la liste des cliniques communautaires au :

[www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/QuickRefGuide.pdf](http://www.wrha.mb.ca/prog/oralhealth/files/QuickRefGuide.pdf)

Pour en savoir davantage, communiquez avec le dentiste consultant de Santé Manitoba au : 204 788-6729.

## Santé dentaire pour les Premières Nations

Consultez le Programme des services de santé non assurés pour les Premières Nations à l'adresse : [www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php).

# SANTÉ MENTALE

---

## **Intervention d'urgence**

Si vous traversez une crise de santé mentale, ou si quelqu'un de votre entourage se trouve dans cette situation, appelez le 9-1-1 ou la ligne téléphonique d'urgence de votre localité :

**Klinic Crisis Line (écoute téléphonique d'urgence)** – 204 786-8686 ou 1 888 322-3019

**Service mobile d'intervention d'urgence pour adultes** – 204 940-1781

**Service d'aide d'urgence à la jeunesse** – 204 949-4777

**Manitoba Suicide Line (ligne de prévention du suicide)** – 1 877 435-7170

**Jeunesse, J'écoute** (offert aux jeunes du Manitoba) – 1 800 668-6868

**Klinic Sexual Assault Crisis Hotline** (ligne d'urgence pour victimes d'agression sexuelle) – 204 786-8631 ou 1 888 292-7565

**Centre d'intervention d'urgence – Winnipeg** – Un centre conçu pour les adultes qui est ouvert sept jours sur sept et qui est situé au 817, avenue Bannatyne, au coin de la rue Tecumseh. Il offre des services d'évaluation et de traitement sans rendez-vous pour les personnes en crise de santé mentale.

**Vous pouvez consulter une liste des autres services d'intervention d'urgence dans chaque région au [www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/crisis.fr.html](http://www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/crisis.fr.html).**

**Winnipeg Health Service Directory (Annuaire des services de santé de la Région sanitaire de Winnipeg)** – Pour trouver les services de santé que vous recherchez dans la région de Winnipeg, consultez le site au :

[www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices\\_directory.pdf](http://www.wrha.mb.ca/healthinfo/directory/files/healthservices_directory.pdf)

ou téléphonez à Health Links – Info-Santé au 204 788-8200.

**Service centralisé – Programme de soins de santé mentale pour les enfants et les adolescents de l'Office régional de la santé de Winnipeg** – 204 958-9660

**Services communautaires de santé mentale** – Gérés par les offices régionaux de la santé pour aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale à développer leur capacité d'adaptation au quotidien et à obtenir d'autres services communautaires.

À Winnipeg, appelez le service d'accueil et d'aiguillage au 204 788-8330. Pour les autres régions, consultez le site Web suivant : [www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/region.fr.html](http://www.gov.mb.ca/healthyliving/mh/region.fr.html) qui affiche une liste des coordonnées des services de santé mentale par région.

**Division du Winnipeg/Manitoba de l'Association canadienne pour la santé mentale** – Offre des programmes et services se rapportant à la santé mentale. Composez le 204 982-6100 ou consultez le site Web au [www.winnipeg.cmha.ca](http://www.winnipeg.cmha.ca) pour en savoir plus sur les programmes et les points de service.

**Sara Riel Inc.** – Un organisme de bienfaisance qui fournit aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale des services de qualité dans les domaines du soutien communautaire, du logement et du travail, et les services offerts par Seneca Respite. Consulter le site Web au [http://www.sararielinc.com/about\\_fr.php](http://www.sararielinc.com/about_fr.php) ou téléphonez au 204 237-9263 à Winnipeg.

# RESSOURCES POUR LES PREMIÈRES NATIONS

---

## **Affaires autochtones et Développement du Nord Canada –**

**Région du Manitoba** – Un ministère fédéral qui offre des précisions sur les programmes et les services qui pourraient intéresser les Autochtones du Manitoba.

Téléphone : 1 800 567-9604; Courriel : [Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca](mailto:Infopubs@aadnc-aandc.gc.ca)

Site Web : [www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100020394/1100100020398](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100020394/1100100020398)

**Programme des services de santé non assurés** – Pour les Premières nations et les Inuits, ce programme fédéral couvre les médicaments, les soins dentaires et d'autres services de santé qui ne sont pas assurés par les programmes provinciaux.

Consultez le site au [www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php)

## **Assembly of Manitoba Chiefs/Office régional de la santé de Winnipeg –**

**Patient Advocate Unit** – Fournit des services de défense des droits et d'orientation à tous les membres des premières nations, quel que soit leur lieu de résidence.

Composez le 204 987-4120 ou consultez le site Web (en anglais seulement) au

[www.manitobachiefs.com](http://www.manitobachiefs.com) (voir la page À notre sujet, AMC). Communiquez avec un représentant d'AHP- Health Services au sujet de la défense des intérêts, téléphonez Central Intake : 1 877 940-8880 ou visiter le site Web:

<http://www.wrha.mb.ca/aboriginalhealth/services/advocacy.php>

**Eagle Urban Transition Centre** – Organisme de services basé à Winnipeg et relevant de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Il sert de point central pour les clients qui sont à la recherche d'un soutien provisoire pendant leur séjour ou leur emménagement à Winnipeg. L'Eagle Urban Transition Centre tient un inventaire à jour des ressources, programmes et services destinés à aider les clients des premières nations à régler des questions de la vie quotidienne comme le logement, l'aide sociale et la dépendance; il fournit également des ressources pour les jeunes ainsi que des services et programmes dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'éducation. Les clients peuvent se servir de ces ressources de façon indépendante ou avec l'aide des conseillers de l'organisme.

Téléphone: 204 954-3050; Site Web: [www.manitobachiefs.com](http://www.manitobachiefs.com) (en anglais seulement; voir la section, Policy Areas).

**Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.** – Organisation de développement des ressources humaines sans but lucratif qui offre des services de littératie, d'éducation, de formation et d'emploi à la population autochtone urbaine de Winnipeg.

Téléphone : 204 989-7110; Site Web : [www.cahrd.org](http://www.cahrd.org)

# NOUVEAUX ARRIVANTS AU CANADA

---

## Réfugiés

**Programme d'aide à la réinstallation** – Ce programme aide les réfugiés et les personnes protégées à s'installer au Canada en leur fournissant de l'aide financière pour une période maximale d'un an. Téléphone : 1 888 242-2100; Site Web :

[www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/aide\\_retablissement.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/gdc/aide_retablissement.shtml)

Certains nouveaux arrivants peuvent aussi être admissibles à de l'aide dans le cadre du Programme manitobain d'aide à l'emploi et au revenu.

## Immigrant & Refugee Community Organization of Manitoba

Cet organisme propose des logements provisoires aux familles nouvellement arrivées pendant une période maximale de trois ans, ainsi qu'un programme de ressources communautaires permettant aux membres de la collectivité d'être orientés vers des ressources dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la santé. L'Immigrant & Refugee Community Organization of Manitoba gère aussi un programme de constitution d'actifs et une initiative d'alphabétisation des nouveaux arrivants. Pour en savoir davantage, composez le 204 943-8765 ou par courriel: [info@ircom.ca](mailto:info@ircom.ca). Consultez le site web au [www.ircom.ca](http://www.ircom.ca) (en anglais seulement) pour des renseignements plus amples à propos des programmes et ressources pour les locataires.

## Immigrants

**Immigrant Centre Manitoba Inc.** – Le Centre aide les nouveaux arrivants à s'installer au Canada, à se familiariser avec leur nouveau pays et aussi à remplir des formulaires d'immigration. Il leur propose aussi des ressources linguistiques, des services d'emploi, des programmes de préparation au milieu du travail, classes de cuisine et d'alimentation, une formation en informatique et une bibliothèque de prêt.

Site Web : [www.icmanitoba.com](http://www.icmanitoba.com) (en anglais seulement); Téléphone : 204 943-9158

**Manitoba START** – Ce service d'information et d'orientation est destiné aux nouveaux arrivants du Manitoba qui s'établissent de façon permanente à Winnipeg, et il donne accès à des programmes d'emploi qui répondent au mieux aux besoins de chaque nouvel arrivant. Téléphone : 204 944-8833; Site Web : [www.manitobastart.com](http://www.manitobastart.com)

# ALIMENTATION ET LOGEMENT

---

**Winnipeg Harvest** – Cet organisme recommande aussi des banques alimentaires dans les régions rurales. Pour Assistance Alimentaire composer le 204 982-3660 ou le 1 800 970-5559 (sans frais). Courriel : [appointments@winnipegharvest.org](mailto:appointments@winnipegharvest.org), ou consulter le site [www.winnipegharvest.org](http://www.winnipegharvest.org) (en anglais seulement).

**Child Nutrition Council of Manitoba** – Soutient des programmes de petit-déjeuner, des collations et de repas. Site web : <http://childnutritioncouncil.com> (en anglais seulement)

**NorWest Coop Community Centre Alimentaires d'Winnipeg** – Programmes sur la nutrition et l'alimentation. Site web : [www.norwestcoop.ca](http://www.norwestcoop.ca) (en anglais seulement)

## Logement et refuge d'urgence

**Logement Manitoba** – offre des solutions de logements abordables et subventionnés pour les personnes seules, les aînés et les familles qui ont un faible revenu ou un revenu modeste, y compris des programmes pour la location, les réparations domiciliaires et l'accèsion à la propriété. Pour les renseignements plus amples et les formulaires de demande, veuillez voir le site suivant : [www.gov.mb.ca/housing/mh/find/find.html](http://www.gov.mb.ca/housing/mh/find/find.html) (en anglais seulement)

**Fédération de l'habitation coopérative du Canada**  
[www.chfcanada.coop/fra/pages2007/about\\_3.asp](http://www.chfcanada.coop/fra/pages2007/about_3.asp)

**Direction de la location à usage d'habitation** – Aide à résoudre les différends et fournit des renseignements et de l'assistance au sujet des droits et des responsabilités des locataires et des locataires. Téléphone : 1 800 782-8403 (sans frais)  
Courriel : [rtb@gov.mb.ca](mailto:rtb@gov.mb.ca)

**Logements sains** – Destinés aux locataires dont les problèmes de logement peuvent avoir une incidence sur leur santé et leur bien-être (p. ex. punaises de lit, rongeurs ou absence de chauffage). Veuillez vous adresser aux Bylaw Enforcement Services (services d'exécution des arrêtés municipaux). À Winnipeg, composez le 311; d'ailleurs au Manitoba, communiquez avec l'inspecteur local d'hygiène publique: [www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/contact.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/environmentalhealth/protection/contact.html) (en anglais seulement).

**Sécurité communautaire – Section des enquêtes de la sécurité publique** – Programme de Justice Manitoba destiné à aider les habitants d'un quartier qui craignent pour leur sécurité en raison d'activités illégales. Téléphone : 1 800 954-9631; Site Web : [www.gov.mb.ca/justice/safe/scna.fr.html](http://www.gov.mb.ca/justice/safe/scna.fr.html)

**Refuges d'urgence** – Pour connaître les lieux des refuges d'urgence, composez le 204 417-2110 ou visitez le [www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm](http://www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm) (en anglais seulement)

**Manitoba Association of Women's Shelters (refuges pour femmes) – Ligne d'urgence pour les victimes de violence familiale et Programme de prévention de la violence** – Téléphone : 1 877 977-0007 (sans frais) ou voir le site Web au [www.maws.mb.ca/where\\_can\\_i\\_go.htm](http://www.maws.mb.ca/where_can_i_go.htm) (en anglais seulement).

**Men's Resource Centre Emergency Shelter** – Téléphone: 1 855 672-6727 (sans frais); Site Web : [www.mens-resource-centre.ca](http://www.mens-resource-centre.ca) (en anglais seulement)

# AUTRES SERVICES

---

## Refuges pour sans-abri et refuge d'urgence

### Refuges pour sans-abri

Winnipeg – <http://www.winnipegrentnet.ca/help-links/help-emergency.cfm>

Steinbach – <http://todayhouse.ca/>

Brandon – Pour savoir d'avantage, voir le brochure suivant (en anglais seulement) : <http://brandonhomelessness.weebly.com/uploads/5/2/3/8/52382363/crisiscontactbrochure2015b.pdf>

Refuge d'urgence – <http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/resources.html>

## La Violence Domestique

### Arrêtons La Violence

<http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/strategy.fr.html>

### Programme de prévention de la violence familiale

<http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/resources.fr.html>

LGBTQ\* – <http://www.gov.mb.ca/stoptheviolence/lgbttq.fr.html>

### Services de soutien aux victimes de violence familiale

<http://www.gov.mb.ca/justice/victims/services/dvss.fr.html>

## Renseignements et aide juridiques

**Community Legal Education Association (Manitoba) Incorporated** – Cet organisme de bienfaisance fournit des renseignements juridiques aux Manitobains et Manitobaines ainsi qu'un service téléphonique d'information juridique et de renvoi à un avocat. Site Web : [www.communitylegal.mb.ca](http://www.communitylegal.mb.ca) (en anglais seulement)  
Téléphone : 1 855 837-2382

Pour contacter le service téléphonique d'information juridique et de renvoi à un avocat, composer le 204 943-2305 (à Winnipeg) ou sans frais au 1 800 262-8800 (d'ailleurs au Manitoba). Ce n'est pas un service d'urgence, et n'opère pas comme centre d'accueil. Les heures du bureau sont de 9h à 4h, lundi à vendredi.

**Legal Help Centre** – Renseignements juridiques, orientation vers un avocat et séances de consultation gratuites pour personnes à faible revenu. Téléphone : 204 258-3096; Site Web : [www.legalhelpcentre.ca](http://www.legalhelpcentre.ca) (en anglais seulement)



# AUTRES SERVICES

---

**Centre juridique de l'intérêt public (comprend l'Unité du droit des pauvres) – [www.legalaid.mb.ca/fr](http://www.legalaid.mb.ca/fr)** Ce bureau de l'Aide juridique du Manitoba accepte certaines causes portant sur la sécurité du revenu et le logement. Cela inclut les appels de décisions de l'Aide à l'emploi et au revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Commission des accidents du travail, de la Société d'assurance publique du Manitoba et de la Direction de la location à usage d'habitation. Téléphone : 1 800 261-2960 (sans frais)

## Droits du consommateur

**Office de la protection du consommateur** – Offre des renseignements sur les droits des consommateurs au Manitoba ou de l'aide avec les plaintes. Téléphone : 1 800 782-0067; Site Web : [www.gov.mb.ca/cca/cpo/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/cca/cpo/index.fr.html)

## Ressource de Contact Community Information

Consulter le site [www.contactmb.org](http://www.contactmb.org) (en anglais seulement) ou composer le 1 866 266-4636 pour obtenir un annuaire des services et soutiens qui sont offerts dans l'ensemble du Manitoba.

## Conseils financiers

**Community Financial Counselling Services** – Organisme sans but lucratif subventionné par Centraide et par le gouvernement du Manitoba, offrant des conseils, de la formation et des options pour obtenir des ressources, pour gérer les finances et les dettes, et pour connaître les systèmes financiers ayant la vie quotidienne.

Téléphone : 1 888 573-2383; Site Web : [www.debthelpmanitoba.com](http://www.debthelpmanitoba.com) (en anglais seulement).

**La Commission des valeurs mobilières du Manitoba** – Des programmes d'éducation concernant des idées et des stratégies de gestion financière.

<http://www.mbsecurities.ca/index.fr.html>

**Manitoba Government's Financial Literacy Resource Website:**

<http://www.gov.mb.ca/finance/literacy/> (en anglais seulement)

# SITES WEB ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

---

**Service Canada** [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) – Site de portée générale sur les programmes du gouvernement fédéral concernant notamment les nouveaux arrivants, les personnes âgées (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti), les Premières Nations, les anciens combattants, l'emploi (p. ex. : NAS), le crédit de TPS et la prestation fiscale pour enfants. Il est organisé par groupes de population, par événements de la vie et par sujets.

Téléphone : 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232)

**Prestations du Canada** [www.prestationsducanada.gc.ca](http://www.prestationsducanada.gc.ca) – Fournit une liste complète des formes d'aide au revenu et autres soutiens, et est organisé par situations personnelles (ex. : « parent », « Autochtone ») ou circonstances (ex. : « sans emploi », « soucis de santé ») et par provinces, avec des liens renvoyant aux sites Web des programmes pertinents et aux formulaires applicables. (Un site Web utile pour les fournisseurs de soins de santé)

**Ressources du Manitoba** <http://residents.gov.mb.ca/index.fr.html> – Fournit des renseignements détaillés sur les programmes et les services, et est organisé par situations personnelles (p. ex. « fournisseur de soins », « consommateur ») ou par besoins de services (p. ex. « obtenir une carte de Santé Manitoba »).

**Info Services Manitoba** – Outil informatique en ligne destiné à vous aider à déterminer si vous êtes admissible aux programmes du gouvernement provincial.

Site Web : <http://web22.gov.mb.ca/servicelink/fr>

**Bureau d'aide fiscale du Manitoba** [www.gov.mb.ca/finance/tao/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/tao/index.fr.html)

– Informe et aide les résidents au sujet des programmes d'impôt sur le revenu et de crédit d'impôt du Manitoba. À Winnipeg, composez le 204 948-2115; d'ailleurs au Manitoba, composez le 1 800 782-0771.

**Programme d'aide à l'emploi et au revenu**

[www.gov.mb.ca/jec/eia/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/jec/eia/index.fr.html) – Aperçu des programmes d'Aide à l'emploi et au revenu : couverture, admissibilité et processus de demande.

Inclut des brochures et des formulaires de demande pouvant être téléchargés. Composez le 204 948-4000 à Winnipeg, ou le 1 877 812-0014 d'ailleurs au Manitoba.

**Emploi Manitoba** [www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/employment/index.fr.html) – Offre des

services destinés à aider les particuliers à se préparer au travail et à trouver et conserver un emploi. Pour en savoir plus sur ces services, veuillez vous adresser à votre centre local d'emploi et de développement des compétences du Manitoba. Pour trouver le centre le plus proche, consultez Emplois et développement des compétences du Manitoba en ligne ou composez le 204 945-0575, à Winnipeg, ou, sans frais, au 1 866 332-5077, d'ailleurs au Manitoba.

# SITES WEB ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

---

## **Province du Manitoba – Nous joindre :**

Service de renseignements au public – 204 945-3744  
ou 1 866 MANITOBA (1 866 626-4862) ou [mgi@gov.mb.ca](mailto:mgi@gov.mb.ca)

**Ressource de Contact Community Information** – Annuaire des services et soutiens qui sont offerts dans l'ensemble du Manitoba. Téléphone : 1 866 266-4636; Site Web : [www.contactmb.org](http://www.contactmb.org) (en anglais seulement)

**Literacy Partners of Manitoba, Inc.** – L'organisme promeut l'apprentissage tout au long de la vie et une société dans laquelle tous peuvent participer pleinement et où tous ont le niveau de littératie et de compétences essentielles nécessaires pour s'épanouir à la maison, au travail et dans la collectivité.

Literacy Partners of Manitoba s'engage à soutenir les apprenants et les professionnels dans leurs efforts pour améliorer la littératie et des compétences essentielles au Manitoba.

Téléphone : 204 947-5757 ou 1 866 947-5757  
Télécopieur : 204 956-9315  
Courriel : [literacy@manitobaliteracy.com](mailto:literacy@manitobaliteracy.com)  
Site Web : <http://manitobaliteracy.com/>

905, avenue Ellice  
Winnipeg (Manitoba) Canada  
R3G 0C7

Pour télécharger ou obtenir des informations sur les copies de **Demandez Vos Prestations!** brochure veuillez visiter :

<http://www.gov.mb.ca/health/primarycare/providers/povertytool.html>

Le financement de ce dépliant est assuré en partie par le Gouvernement du Manitoba

**Adaptation d'un outil élaboré par  
Christine Herrera, étudiante en  
médecine, et le Dr Gary Bloch,CCFP**

Révision pour utilisation au Manitoba  
avec le soutien de :



UNIVERSITY  
OF MANITOBA

Faculty of  
Health Sciences



**community**  
Financial Counselling Services